



Pour une formation ambitieuse, de qualité, pour toutes et tous!



SNUipp-FSU
Ariège

Compte-rendu de l'audience avec Mme VATONNE IEN en charge de la Formation - 17 mars 2017



05 34 09 35 97 - snu09@snuipp.fr

La démarche...

Vos retours de enquête nous ont permis de dégager les principales problématiques que vous rencontrez lors de votre formation initiale.

- Charge de travail (articulation travail pour la classe et travail pour l'ESPE),
- Critères et modalités d'évaluation,
- Demandes en termes de Formation,
- Adaptation des Parcours,
- Volumes horaires des enseignements,
- Visibilité de l'emploi du temps,
- Protocole d'accompagnement,
- Profilage des postes berceaux.

Dans une démarche constructive, nous avons donc pris l'initiative de porter vos revendications pour améliorer la formation initiale auprès de l'ESPE et de Mme Vatonne IEN en charge de la formation initiale.

L'audience

Vos deux représentants du SNUipp-FSU 09 en charge du secteur PES-Débuts de Carrière, Valérie Mazot et Mickaël Trovalet ont été reçus vendredi 17 mars 2017 à 18H à Saint-Lizier par Mme Vatonne, IEN en charge de la Formation.

Préalablement à cette audience, nous sommes venus vous rencontrer à l'ESPE pour recueillir vos témoignages et porter fidèlement votre voix.

L'IEN en charge de la formation

- **Sur la charge de travail** : Mme IEN indique que la formation en alternance correspond à un cadrage académique. Cette formation est exigeante. Il est demandé aux formateurs d'avoir un regard bienveillant. Les PES bénéficient de l'aide des équipes de circonscription et sont accompagnés. Les exigences a minima : préparer rigoureusement 2-3 séances par jour (voir planification selon François-Victor TOCHON et les travaux de HUBERMAN). Pour IEN, la différenciation n'est pas prioritaire à ce stade. Les PES doivent effectuer 50% des 108H.
- **Sur les critères et modalités d'évaluation** : Mme IEN entend que les stagiaires puissent ressentir les visites comme une pression. Elle précise les points réhivitoires : « pas de préparation, pas de gestion de classe, mauvais positionnement éthique ». Elle précise que les grilles d'appréciation sont présentées au mois de tout par les PEMF. Elle reconnaît que les stagiaires doivent intégrer beaucoup d'informations en début d'année. Elle propose de rajouter des temps de régulation dans l'année.
- **Sur les demandes en termes de formation** : Mme IEN reçoit favorablement la demande de stage Binôme-PES que nous avons formulée lors du Groupe de Travail « Formation ». Elle envisage un temps en commun de quelques jours en début d'année, les modalités restant à préciser. Concernant le souhait d'avancer la date du 1er tutorat mixte, elle prend note. Concernant la formation « gestion de classe », elle indique qu'il faudrait l'intégrer dans la maquette ESPE. Elle fera le point avec M. Labadou, chargé de mission à l'ESPE. Nous avons mis en avant l'intérêt des observations guidées pour les stagiaires et insisté sur le rôle des PEMF et CPC (montrer/démontrer la gestion de classe par exemple). Mme Vatonne souligne que les relations entre formateurs sont bonnes et elle travaille avec M.Labadou à une meilleure coordination.



L'IEN en charge de la Formation

- **Sur l'adaptation des parcours:** Mme l'IEN nous informe que la Rectrice a demandé un accompagnement des PET 1, PET 2 voire PET 3. Elle nous indique également que des discussions sont en cours au Ministère et précise qu'il faut bien 5 ans pour s'installer dans le métier d'enseignant.
- **Sur les situations particulières et le protocole d'accompagnement :** Mme l'IEN précise ce protocole. Si un-e stagiaire est « signalé-e » en difficulté, l'accompagnement est alors renforcé. Pour les PES en situation « d'alerte », le protocole prévoit des visites supplémentaires par les PEMF et les CPC, des temps d'observation dans des classes de PEMF. Mme Vatonne indique que toutes et tous les PES font l'objet d'une attention bienveillante et qu'elle est à leur écoute.
- **Sur le profilage des postes « berceaux » :** Mme l'IEN indique qu'il est possible d'envisager des réajustements de répartition de poste en cours d'année. Par ailleurs, elle précise que tous les dossiers des PES tiennent compte des aspects contextuels. Elle se tient informée. Les situations sont traitées au cas par cas en concertation et avec l'aide de l'ensemble des formateurs.

Sur le choix des postes berceaux, les IEN ont été consultés. Il existe de fortes contraintes. « Les PES voient l'Ariège comme elle est ». Elle ajoute qu'il est difficile de trouver 30 postes « bien » profilés pour les PES sur ce département. Le choix se fait sous l'autorité de l'ADASEN en lien avec les services de la Direction des Personnels 1er degré (notamment pour les temps partiels à 50%).

Pour le SNUipp et la FSU, d'autres choix sont possibles.



Nous revendiquons la remise à plat de la réforme de la formation initiale, avec des budgets suffisants et un cadrage national fort, pour garantir partout une formation initiale de qualité. Pour le SNUipp, le temps de service ne doit pas dépasser un tiers temps en classe lors de l'année de stage. Même si des efforts ont été faits, dans les enquêtes, la formation à l'ESPE est jugée insatisfaisante, souvent éloignée des besoins des stagiaires et la charge de travail trop lourde. Ce qui ressort massivement de ces questionnaires, c'est l'éloignement entre les contenus de formation et la réalité de la classe. Il y a vraiment urgence à prendre en compte les difficultés des PES et à proposer en début d'année des contenus répondant à l'urgence du terrain et à leurs besoins immédiats.

Il n'est pas admissible que l'entrée dans ce métier se fasse parfois dans la souffrance.

Le SNUipp-FSU 09 a d'ailleurs déposé une saisine en CHSCT pour alerter sur les conditions de travail et les risques pour la santé auxquels sont exposés certain-es PES.

Il faut tout mettre en œuvre pour que celles et ceux qui arrivent dans ce métier « des rêves plein la tête » ne soient pas « dégoûté-es » au bout de quelques mois .

Pour le SNUipp, après trois ans de mise en oeuvre, ce bilan est loin d'être satisfaisant. La réforme n'a pas été à la hauteur de la volonté affichée de rétablir une véritable formation professionnelle.

L'architecture actuelle (concours en fin de M1 et M2 à mi-temps en responsabilité) ne permet pas une formation professionnelle de qualité à haut niveau universitaire. Le SNUipp revendique un concours sous condition de licence placé en fin de L3, deux années pleines et entières de formation, sous statut de fonctionnaire stagiaire, reconnues par un master et une entrée progressive dans le métier.